

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique. Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Nos Ordonnances en date des 25 avril et 11 juillet 1905, approuvant d'abord les Statuts puis l'augmentation du capital social de la Société Anonyme de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco ;

Vu Nos Ordonnances des 5 mars, 23 août 1895, 23 mai 1896, 17 septembre 1907 (articles 16, 17) sur les Sociétés par actions ;

Vu la délibération en date du 25 mai 1908, par laquelle l'Assemblée générale extraordinaire de la dite Société a décidé de modifier deux articles des Statuts, savoir :

1° L'article 56, en ce que les amortissements annuels seraient assurés avant tous prélèvements et distributions, les bénéfices ou produits nets n'étant considérés comme constitués qu'après déduction non seulement des charges mais des amortissements.

2° L'article 62, en ce que sa rédaction serait mise en harmonie avec l'article 16 sus-visé de Notre Ordonnance de 1907.

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Sont approuvés les nouveaux textes des articles 56 et 62 des Statuts de la Société Anonyme de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco, tels qu'ils sont contenus dans le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 1908, duquel procès-verbal une expédition régulière demeurera annexée à la présente Ordonnance.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le cinq août mil neuf cent huit.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat délégué,  
FR. ROUSSEL.

Par Ordonnance Souveraine en date du 5 août 1908, la Médaille d'honneur de troisième classe est accordée au sieur Charles de Sigaldi.

## PARTIE NON OFFICIELLE

## Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

La fête de la Saint-Roman a été, conformément au vieil usage, célébrée avec entrain, samedi et dimanche derniers.

Un feu de joie, allumé sur la place du Palais dès le samedi soir, a annoncé le commencement des réjouissances. Le rocher de Monaco et l'antique demeure des Grimaldi offrent un admirable décor à ces jeux de la flamme. De Monte Carlo ou de la route de Menton, les murailles féodales apparues à travers les vapeurs rouges des feux de Bengale, présentaient un impressionnant spectacle.

La retraite aux flambeaux a ensuite parcouru les principales rues de la ville où régnait la plus joyeuse animation.

Au retour du cortège, vers 9 heures et demie, les portes du bal ont été ouvertes pour les petits dont les danses se sont poursuivies jusqu'à près de 11 heures.

Le lendemain, dimanche, après la messe traditionnelle à la Cathédrale, M. le Président et tous les membres du Comité des Fêtes se sont réunis dans l'enceinte du bal où un vermouth d'honneur a été offert.

L'après-midi, de 4 à 6 heures, l'excellente Société de Gymnastique l'Etoile a exécuté dans le même emplacement des exercices qui ont été suivis par un nombreux public et très vivement applaudis.

Le soir, dès 8 heures, une foule joyeuse et parée a commencé à se rassembler sur la place du Palais. A 9 heures moins le quart environ, le canon a retenti, donnant le signal du feu d'artifice. Des gerbes de feu, des fusées ont peuplé la nuit d'astres aux nuances imprévues, tandis que, plus près du sol, des pièces montées dressaient d'éphémères et lumineuses architectures ou s'écroulaient en cascades de flammes.

Après que cette brillante fêerie se fut éteinte, M. le Secrétaire Général du Gouvernement et M. le Maire de Monaco, conduits par M. le Président du Comité, pénétrèrent dans la salle de bal aux accents de l'Hymne Monégasque et prirent place, ainsi que plusieurs dames et un certain nombre de fonctionnaires, dans la tribune d'honneur. Le bal populaire commença immédiatement. L'affluence des danseurs, la bonne grâce des jeunes filles et la gaieté de leurs claires toilettes présentaient un charmant coup d'œil. La fête se prolongea jusqu'à plus de deux heures du matin dans un ordre parfait et au milieu de la plus joyeuse animation.

Dimanche a eu lieu le concours de pêche organisé par l'actif comité de la Société des Régates. Ce concours avait réuni de nombreux concurrents qui ont remporté de brillants succès en dépit d'une brise assez forte et d'une mer assez houleuse.

A midi les pêcheurs se sont rassemblés en un banquet amical, sur la terrasse du siège de la Société. M. Noghès, vice-président, a félicité les concurrents et bu à la prospérité de la Société des Régates.

Mercredi matin, à 4 heures, le paquebot *Venezuela*, battant pavillon italien, est venu s'accoster au quai de commerce. Ce navire, commandé par le capitaine Sartorio, amenait de Gênes quatre cents touristes allemands, appartenant à la Société « Studienschaft » de Leipzig, qui accomplissent un voyage instructif autour du monde. Ils sont repartis dans la nuit pour Marseille.

## AVIS D'ENQUÊTE.

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur de prévenir les propriétaires de la Principauté que le *nouveau plan cadastral*, qui vient d'être révisé par les soins de la Direction des Travaux publics, sera soumis à une enquête administrative ouverte à l'Hôtel du Gouvernement, salle du Conseil d'Etat, où les nouveaux plans seront déposés du 10 août au 1<sup>er</sup> décembre 1908.

Les propriétaires sont instamment priés d'en prendre connaissance et de signaler à M. Izard, commissaire enquêteur, les erreurs ou les inexactitudes qu'ils pourraient y constater dans la configuration de leurs immeubles.

A cet effet, les plans et les états de sections seront mis à leur disposition, pendant cette période, tous les jours, de 9 heures à 11 heures du matin (salle du Conseil d'Etat).

Monaco, le 3 août 1908.

Le Maire, Cher DE LOTH.

## TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 4 août 1908, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé L. A., né le 15 juin 1844, à Solbiate Ollona, province de Milan (Italie), fermier, demeurant à Monaco, à 25 francs d'amende, pour tenue de boissons sans autorisation.

## CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

A l'occasion de la fête de l'Assomption, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 11 août, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 21 août 1908, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue la conserveront.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

## VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES

## Le volcanisme en Auvergne

L'Association française pour l'avancement des Sciences a tenu cette année ses assises à Clermont-Ferrand. Les membres de cette Association ont eu l'occasion d'en-

tendre une remarquable conférence faite à leur intention par M. Ph. Glangeaud, le géologue très apprécié, sur le volcanisme en Auvergne. M. Glangeaud a donné à ses auditeurs de curieux renseignements sur le mode de formation, l'âge probable et la disposition des puy.

Au nombre de plus de 200, les volcans d'Auvergne, qui sont d'âges et de dimensions différents, et aussi de physionomie diverse, sont la cause de l'originalité et du pittoresque de la province. Ils forment, par leur ensemble, une série de montagnes, les plus hautes de la France centrale, série qui du sud au nord s'étend sans interruption sur 150 kilomètres de longueur, et couvre une surface de plus de 8,000 kilomètres carrés.

Leur édification a pris du temps : elle s'est faite par poussées successives au cours d'une durée évaluée à 3 millions d'années. Le phénomène se rattachait aux mouvements de l'écorce terrestre qui ont régénéré l'orographie et la topographie du Massif central, et aussi aux deux périodes glaciaires, au cours desquelles les sommets les plus élevés ont été couverts d'une calotte de glace qui s'irradiait en tous sens. Croirait-on que ce n'est que depuis 1751 que le caractère volcanique de l'Auvergne a été reconnu ? C'est Guettard, le précepteur de Lavoisier, qui le premier vit dans les montagnes de la chaîne des puy des volcans éteints. Quand il donna cet avis, on se moqua, et on le traita d'illuminé. La tradition était que les cratères des puy étaient des hauts fourneaux gigantesques de fabrication romaine. Pourtant, l'opinion de Guettard, très mal reçue d'abord, gagna des adeptes, et grâce aux nombreux travaux des Montlosier, des Ramond, des Poulett Scrope, des Lecoq, des von Buch, des Rames, et d'autres encore, pour finir par ceux des Fouqué, des Boule et des Glangeaud, l'hérésie de 1751 est tenue pour doctrine aussi certaine qu'il est possible de l'être.

M. Glangeaud ne peut entrer dans le détail des douze régions volcaniques distinctes de l'Auvergne, formant des groupes, des chaînons, des massifs, dont les principaux sont la Limagne, la chaîne des puy, la chaîne de la Séoule, le massif du mont Dore, le Césallier, le massif du Cantal. Il préfère aborder les questions générales. Et il se pose la plus générale de toutes : pourquoi y a-t-il des volcans en Auvergne ? Parce que, ici comme partout où il y a des volcans, il s'est produit des mouvements du sol importants (depuis l'époque miocène), et que ces mouvements ont provoqué des fractures si considérables de l'écorce solide que les fragments de celle-ci se sont affaissés de 500 et 1,000 mètres, venant presser sur la matière fondue de l'intérieur du globe, et, par leur poids, expulsant une partie de celle-ci par les fissures qui ont permis l'affaissement en question. Comme partout, les volcans en Auvergne sont sur des lignes de fracture de l'écorce, et dans des compartiments effondrés. Leur cas est le cas général, bien connu maintenant.

Comme ailleurs aussi, c'est encore sur le trajet des fractures de l'écorce que se trouvent les sources minérales et thermales de l'Auvergne : Royat, Châtelguyon, la Bourboule, le Mont-Dore ; que se trouvent aussi les sources de bitume, et enfin celles d'acide carbonique, dont M. Ph. Glangeaud a su déterminer l'emploi industriel. A Aigueperse et ailleurs, l'on s'occupe à liquéfier l'acide carbonique naturel : plus d'un million de litres de gaz par jour, à Aigueperse ; une industrie nouvelle.

Par conséquent, le cas des volcans d'Auvergne est tout à fait classique.

A l'époque où ils parurent, l'homme existait déjà, non pas à leur début peut-être, mais certainement à leur fin. Et dès ce moment ils firent des victimes ; on a retrouvé des squelettes d'homme sous des coulées de roche volcanique, ce qui précise la contemporanéité de l'humanité et du volcanisme actif. Il est certain que l'Auvergne, devenue, dans le calme, si pittoresque et belle, était alors un séjour très animé ; et la faune de l'époque, les mastodontes, éléphants, rhinocéros, hippopotames, hyènes, ours et le reste, ont dû connaître de mauvais moments.

Mais comme il a été dit, le volcanisme auvergnat a procédé par poussées successives. A la plus ancienne époque appartiennent les volcans de la Limagne, et c'est dans cette fertile dépression que l'activité volcanique a le plus longtemps duré. C'est d'ailleurs aux volcans que

la Limagne doit sa richesse, aux cendres rejetées par ceux-ci, qui ont fait de la région ce qu'elle était déjà du temps de Sidoine Apollinaire, « une mer de verdure et de moissons ondulant sous les coups du vent ». L'activité volcanique, en Limagne, se présenta à plusieurs reprises. Lors des premières éruptions, l'Allier coulait à 400 mètres plus haut qu'aujourd'hui ; son cours était établi au niveau de la colline de Gergovie. Mais ce ne sont pas seulement les volcans de la Limagne qui ont fertilisé celle-ci, ce sont aussi les volcans de la chaîne des puy, avec leurs cendres riches en phosphore. Cette chaîne — qu'on voit si bien du puy de Dôme, du haut duquel on croit considérer un paysage lunaire — forme un groupe volcanique des plus curieux de 80 collines et 50 cratères. Par sa fraîcheur et sa conservation, — car les scories semblent d'hier, — la chaîne des puy se différencie beaucoup des volcans de la Limagne, plus vieux, moins bien conservés.

Le massif du mont Dore est un autre volcan, à demi ruiné, et de constitution très complexe, formé de la juxtaposition de trois bouches éruptives principales : le volcan du Sancy, sommet le plus élevé de la France centrale, celui de la Banne d'Ordanche, et celui de l'Aiguiller. Le tout est traversé par des dômes et des filons considérables d'un très curieux effet, qui, s'ils accroissent le pittoresque, mettent du désordre dans la régularité de l'édifice volcanique. Au même groupe appartiennent le Saut de la Pucelle, et une série de volcans quaternaires du même âge que les volcans de la chaîne des puy. Ce massif, trois fois plus considérable, comme étendue, que le Vésuve, repose sur les grandes fractures d'où sortent les eaux du mont Dore et de la Bourboule.

Du même âge que celui du mont Dore est le massif du Cantal. Mais il est plus simple de constitution, bien que plus ample de dimensions, ayant 80 kilomètres de diamètre et ayant eu plus de 2,500 mètres d'altitude. C'est l'Etna auvergnat de la période pliocène. Qu'on imagine un grand tronc de cône, présentant de nombreuses, profondes et riantes vallées rayonnant à partir du cœur du massif. Comme le mont Dore et le Césallier, le Cantal a été couvert de glaces à l'époque glaciaire, d'où des érosions dans les sommets et des dépôts assez bien conservés dans les vallées.

A vrai dire, tous ces volcans, habillés d'arbres ou bien de verdure, d'une herbe fine et tenace au milieu de laquelle les campanules, les pensées et les œillets sauvages, les digitales jettent une note gaie, semblent très innocents. Ils sont éteints, à coup sûr. Il faut noter d'ailleurs que si l'homme les a vus fonctionner, c'était l'homme primitif seul : aucun témoignage historique ne nous a été transmis par l'homme plus élevé qui fit suite à celui-ci.

Mais se demande M. Glangeaud, peut-on se fier aux apparences ? Les volcans d'Auvergne sont-ils complètement éteints ? La Limagne montre qu'il ne faut pas répondre trop vite. Chez elle, l'activité volcanique s'est manifestée à sept reprises au moins, séparées par un temps considérable — de l'ordre de centaines de milliers d'années — durant lequel les volcans ont sommeillé, et durant lequel il a pu sembler que ceux-ci étaient même morts. Le sommeil n'était qu'une imitation ; car chaque fois, l'activité s'est renouvelée sur un territoire plus étendu, conséquence, chaque fois, de nouveaux effondrements et de nouveaux tassements. Dans ces conditions, puisque *experientia docet*, on hésitera à se prononcer trop vite. Sommes-nous arrivés à la fin de la longue période qui dure depuis plus de 3 millions d'années et l'Auvergne est-elle enfin entrée dans la phase du calme ? Ou bien verra-t-elle s'ouvrir de nouveaux cratères vomissant le feu ou se rouvrir les anciens simplement, ce qui serait déjà bien assez gênant ?

M. Glangeaud ne se prononce pas. Il fait observer, d'ailleurs, qu'on ne peut pas dire que les volcans d'Auvergne, principalement ceux de la Limagne, des puy, du mont Dore, soient définitivement entrés dans la période de repos. Il subsiste de nombreux signes de leur vitalité. Celle-ci est atténuée sans doute, mais n'a pas disparu.

Le foyer incandescent est encore très rapproché sous les anciens volcans ; il se trouve à une vingtaine de kilomètres environ : une simple pellicule terrestre. Et

sa vitalité se reconnaît à des signes divers : à ce que le sous-sol est deux fois et demi plus chaud que dans les autres régions françaises ; à ce que le sol émet des dégagements considérables d'acide carbonique : plus de cent millions de litres (200.000 kilos) par jour, dans la Limagne seulement ; à l'existence de sources de bitume ; à celle de gisements de pétrole à 1.000 mètres de profondeur ; à la fréquence des sources thermales dans la Limagne, où souvent la température de celles-ci atteint près de 50 degrés centigrades. Ces gaz, ces liquides proviennent tous des failles ou de fractures qui se prolongent jusqu'aux régions du réservoir central où tout est en fusion.

Il est vrai que la série des phénomènes qui vient d'être indiquée correspond d'habitude — autant que nous pouvons le savoir, ce qui n'est pas beaucoup dire — à la dernière phase de l'activité volcanique. Par conséquent, on pourrait sérieusement espérer que les Dômes — et le reste — ont achevé leur carrière. Mais il ne convient pas d'être trop optimiste. Le travail de contraction du globe continue ; des fractures devront se produire encore et des compartiments s'effondrer. Les volcans pourront puiser une nouvelle énergie, une vitalité nouvelle dans ces fractures et dans ces chutes des voussours dans le bain de matériaux en fusion.

Les mouvements auxquels sont dus les accidents volcaniques existent et existeront tant que l'écorce terrestre pourra encore se plisser, se contracter, se ratatiner en certains points, les conséquences étant qu'en d'autres il y aura des tassements, des chutes, des compressions du magma fondu, qui aussitôt prendra du large et s'étalera au dehors.

Assurément, il y a des appareils volcaniques en Auvergne, plus morts que d'autres. Ainsi l'Aubrac et le Cantal semblent avoir atteint la décrépitude définitive. Le mont Dore aussi est très vieux. Mais dans la région des puy et la Limagne, il en est autrement ; on y relève les indications précédemment énumérées de vitalité volcanique. Il ne serait pas scientifique de dire que jamais le volcanisme auvergnat ne se réveillera ; il n'est pas impossible que dans un avenir très lointain, l'activité spéciale dont il s'agit se manifeste derechef. Il est très difficile de prévoir des cessations d'activité cosmique. La science nous montre que l'histoire du globe est celle d'un perpétuel changement, de révolutions incessantes ; pourquoi croire que parce que l'homme est né, ces changements et révolutions feront place à un ordre et une immobilité qui n'ont jamais existé ?

## LA VIE ARTISTIQUE

### Le Théâtre de la Nature de Cauterets.

Le Théâtre de la Nature a représenté, avec un vif succès, *Pulcinella*, trois actes en vers, inédits, de M<sup>lle</sup> Jehanne d'Orliac. Un public de choix et très nombreux a fait un accueil chaleureux à cette œuvre originale et forte qu'interprétèrent M. Paul Mounet, le puissant tragédien, M<sup>me</sup> Rosny-Derys, M<sup>me</sup> Tessandier et M. Henry Krauss, les remarquables artistes de l'Odéon, et une superbe tragédienne, dont le jeune talent s'est affirmé à nouveau en cette création retentissante, M<sup>lle</sup> Vera Sergine. La mise en scène de M. Henry Krauss était fort réussie, et les costumes, un vrai ravissement des yeux. Après la triomphante *Velléda* de Maurice Magre l'an passé, voici un beau spectacle d'art.

Le réputé chef d'orchestre de l'Opéra, M. Catherine, dirigeait l'exécution musicale de la partition qui accompagne cette œuvre : et ce fut, au total, un spectacle d'une rare beauté. L'auteur, porté en scène par ses interprètes, fut acclamé.

M. Coggia, préfet des Hautes-Pyrénées, assistait à cette manifestation. On y remarquait aussi les plus brillantes personnalités et deux peintres éminents, MM. Carolus Duran et Boldini, donnèrent le signal des applaudissements.

Mais revenons au grand événement qui s'annonce pour le 16 août : *Siegfried*, dans ce même cadre grandiose, si merveilleusement adapté à l'épopée Wagnérienne.

Voici, en effet, un chef-d'œuvre dont l'action se situe dans la forêt et la montagne, et l'admirable polyphonie

du génial allemand a surtout ce but : traduire les souffles de la nature, les beautés profondes des paysages gigantesques où tout chante, la source, le vent, l'oiseau, le feu qui s'allume et le bois qui s'éveille.

Pour la première fois une œuvre de Richard Wagner sera représentée dans un théâtre en plein air. Quelle œuvre et quel théâtre ! Les murmures de la Forêt, le réveil de Brunehilde, le chant de la Forge, en ce lieu grandiose, en face des chênes séculaires, au pied des montagnes innaccessibles... Cette manifestation d'art, on peut le dire, sera sans précédent.

La distribution sera digne de l'œuvre. L'Opéra prête le concours de ses meilleurs artistes et de son orchestre. C'est assez dire quelle perfection sera atteinte.

L'orchestre répète avec une inlassable bonne volonté, tant à Paris qu'à Caunterets, et les interprètes ont déjà commencé les ensembles. Cela promet d'être parfait de mise au point et d'exécution.

## NOTES D'UN CURIEUX

### Stérilisation de l'eau chez les anciens grecs

La *Chronique médicale* nous apprend que déjà les anciens Grecs préconisaient l'eau stérilisée. Voici, en effet, ce qu'enseignait Rufus d'Ephèse, au premier siècle de notre ère :

« Les eaux des fleuves et des étangs sont toutes mauvaises, excepté celles du Nil.

« Les eaux de rivière qui traversent des terrains malsains... les eaux stagnantes... celles qui passent dans le voisinage des bains publics, toutes ces sortes d'eaux sont nuisibles.

« La meilleure eau est celle que l'on fait bouillir dans des vases en terre cuite, puis refroidir, puis chauffer de nouveau avant de la boire. »

C'était un précepte d'hygiène à l'usage des gens bien portants, et la preuve, c'est que les médecins se préoccupaient de stériliser l'eau, non seulement pour leurs clients, mais pour les armées en guerre, afin d'éviter les épidémies.

« Pendant les expéditions et dans les camps, il faut creuser des trous successivement depuis le point le plus élevé jusqu'à la partie la plus basse, jeter dans ces trous de la terre douce et grasse, celle dont on fait des poteries, et les faire traverser par l'eau ; l'eau laissera dans ces fosses tout ce qu'elle a de mauvais. »

Les Grecs stérilisaient donc l'eau par le filtrage et par l'ébullition. On peut se demander comment les anciens avaient découvert que l'eau bouillie, mauvaise au goût, repoussée par notre instinct, était médicalement bonne, et comment ils purifiaient l'eau des rivières les plus limpides, buvaient sans précautions celle du Nil, que nos microscopes nous permettent de déclarer saine, mais qui est en apparence la plus suspecte de toutes, et tellement vaseuse, tellement jaune, qu'un verre d'eau du Nil ressemble à un verre de Sauterne chargé de dépôt. Il était intéressant de rappeler ces curieux préceptes de Rufus d'Ephèse.

### Le poids des petits oiseaux.

L'opinion sur la protection des oiseaux est unanime. Car, à la destruction des oiseaux, se rattachent la pullulation des insectes et la ruine de nos récoltes. L'oiseau rétablit l'équilibre et l'on n'y pense pas assez. On peut voir, au printemps, non seulement les enfants détruire les nids en se jouant, mais des hommes prendre les petits oiseaux dans le nid, puis les faire cuire et les manger.

C'est encore un prétexte que l'on a fait valoir ; l'oiseau apporte un appoint à la population pauvre : on peut se nourrir avec de jeunes oiseaux. Quel prétexte ! Un ornithologiste, M. F. Lescuyer, a eu la patience de déterminer le poids net de vingt-neuf oiseaux qui appartiennent à nos petites espèces et qui ont été plumés, vidés et désossés. Donnons cette liste par curiosité. Poids en grammes :

Pépite des arbres, 11 grammes 75 ; rossignol, 11 gr. 40 ; bergeronnette grise, 10 gr. ; sittelle torchepot, 10 gr. ; pinson, 9 gr. 30 ; linotte, 8 gr. 70 ; pépite des prés, 8 gr. 50 ; hirondelle rustique, 8 gr. 30 ; traquet tarier, 8 gr. 25 ; mésange charbonnière, 7 gr. 75 ; fauvette grisette, 7 gr. 70 ; rouge-queue tittrys, 7 gr. 50 ; gobe-

mouche gris, 7 gr. 50 ; fauvette à tête noire, 7 gr. 10 ; bergeronnette, 6 gr. ; lucastelle tachetée, 6 gr. 90 ; chardonneret, 6 gr. 50 ; rouge-gorge, 6 gr. 25 ; gobe-mouches à collier, 5 gr. 80 ; rousserole-effarvate, 5 gr. 40 ; pouillot fitis, 4 gr. 50 ; phragmite des joncs, 4 gr. 20 ; troglodyte ou roitelet, 4 gr. ; pouillot naterer, 3 gr. 80 ; mésange bleue, 3 gr. 75 ; grimpeur, 3 gr. 70 ; mésange noire, 3 gr. 70 ; mésange à longue queue, 2 gr. 80 ; roitelet moustache, 2 grammes.

Total du poids de ces vingt-neuf oiseaux : 193 gr. 05 ! Pas même 200 grammes de chair, et quelle chair. Si amère qu'il est souvent difficile de la manger. Le petit oiseau-aliment est un mythe !

### Les modes féminines à travers l'histoire

La coquetterie féminine est de tous les temps ; bien des raffinements que nous croyons d'hier ou d'aujourd'hui sont vieux de plusieurs siècles, et pour s'en convaincre, il suffit de lire quelques-uns des chapitres de *la Civilité, l'Etiquette et la Mode*, que M. Alfred Franklin vient de publier chez Emile-Paul. Ses ouvrages, où sont utilisés les trésors d'expérience et de documentation d'un savant qui a beaucoup lu et beaucoup retenu, sont d'une réelle valeur :

Les femmes, pour être belles, usèrent donc de tout temps d'artifices ; il est mélancolique de constater que, de tout temps, ce sont presque toujours les mêmes, employés dans le même but : paraître éternellement jeunes, éternellement séduisantes ; suppléer aux défauts de la nature ; corriger les excès ; avantager les disgrâces, et par-dessus tout être toujours d'une beauté conforme à l'idéal créé par la mode du moment.

Jusqu'au milieu du seizième siècle, le buste fut laissé libre de toute contrainte ; à cette époque, il fut de bon ton d'avoir la taille fine : on créa le corset, et pour en garnir le haut, lorsque la nature n'y avait pas pourvu, on usa des coussinets. Simple bande de toile lacée, le corset devint au seizième siècle une sorte de carapace où le corps emprisonné était de plus guindé extérieurement par une lame de bois verni, d'ivoire, d'argent, de baleines, le « busque » ou « buste » très souvent doré, damasquiné, couvert de devises, d'ornements et de dessins allégoriques.

Puis, le « busque » se dissimula au dix-huitième siècle, sans cesser d'être utilisé, amincissant la taille et la forçant à faire une pointe, dont une invention nouvelle, « le panier », souligna l'acuité.

Le panier, qui engendra la crinoline, était une armature de cinq à dix cerceaux en fer, recouverts de toile glacée ou de taffetas, qui ballonnait la jupe et ajoutait à l'illusion. Dans un corset et un panier, pourvu que les épaules et la gorge fussent bien, une femme pouvait être mal faite et avoir les jambes cagneuses ou les hanches déviées, et passer pour une beauté. Quand le panier subit, aux approches de la Révolution, une sorte de défaveur, on utilisa encore pour faire valoir, aux reins, l'avantage de la taille, ces coussins que nous avons vus reparaître sous le nom de « tournures ».

\* \* \*

L'ancien régime adora les femmes les plus artificielles qu'on puisse rêver ; on peut se pâmer devant les pastels anciens, admirer la fraîcheur du coloris, la blancheur de la peau, la légèreté aérienne de la chevelure : on se pâme devant ses tromperies, car il y en eut bien peu, parmi les belles d'autrefois, à qui ces charmes fussent naturels.

L'usage de la poudre amena les hautes coiffures, et celles-ci rendirent les faux cheveux nécessaires.

Les femmes portaient sur leur tête des échafaudages édifiés à grand renfort de crin, de coussins, de pommade, maintenus par des forêts d'épingles longues et pointues et tout cela, aussi bien que l'accumulation de la poudre qu'on ne pouvait jamais enlever, engendrèrent de tels accidents que pour en diminuer l'incommodité on créa les longues tiges terminées par un crochet d'ivoire, d'argent ou d'or, « le grattoir » dont l'usage fut permis dans les meilleures sociétés.

La couleur des cheveux ne fut jamais indifférente aux femmes élégantes et l'on sait la jalousie que les Romaines portaient aux Gauloises qui obtenaient les admirables colorations d'un roux chaud, grâce à l'eau de chaux dont elles se lavaient. Au moyen âge on portait de faux che-

veux, surtout quand il fallait se parer de ces longues nattes comme on en voit aux statues de femmes sur les portails des cathédrales. Marguerite de Valois, qui était chauve, avait de grands valets de pied blonds que l'on tondait de temps à autre à son usage.

A l'usage des perruques pour les hommes qui, sous Louis XIV, avait donné un grand développement au commerce des cheveux, s'ajouta, au dix-huitième siècle, la coutume des chevelures artificielles pour les femmes.

Les grands négociants en cheveux tenaient boutique à Paris : ils avaient « des coupeurs » qui parcouraient la Normandie, la Flandre, la Hollande, pour tondre les nattes des paysannes qui devaient avoir de 24 à 25 pouces de long. Elles se payaient entre 4 francs et 50 écus la livre. Les cheveux les plus chers étaient les blonds et les blancs ; les plus réputés, ceux de Normandie.

La demande augmentant, on en vint à utiliser les cheveux tombés à la suite de maladies ; bien plus, on alla jusqu'à trafiquer des cheveux des morts, rasant la tête des cadavres avant qu'ils fussent ensevelis. La mode est sans pitié.

Sous une tête poudrée et artificiellement coiffée, le teint de la plupart risquait de paraître terne ou blafard. La coiffure terminée, Madame prenait ses pinceaux et ses godets. Avec le noir, elle régularisait ses sourcils et faisait paraître ses yeux plus grands ; elle étendait sur ses joues une couche de rouge qui devait aller jusqu'aux paupières, le rouge avivant le regard ; le reste de la figure recevait une couche de blanc ; quant au bleu, il servait à tracer quelqu'une de ces veinules qui témoignaient de la finesse de la peau.

Et ne croyez pas que cela fût simple ; il y avait dix sortes de rouges entre lesquels il fallait choisir et quelques-uns de ces pots coûtaient jusqu'à soixante ou quatre-vingts louis.

L'usage du fard était tel que toutes les femmes avant la Révolution avaient dans leur poche une boîte de rouge, des mouches, un pinceau, un miroir, et, où qu'elles se trouvaient, renouvelaient sans façon leur maquillage, grâce auquel, belles d'autrefois, il vous était peut-être permis de sourire, mais certainement interdit de pleurer.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-huit juillet mil neuf cent huit, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-quatre juillet du même mois, volume 106, n<sup>o</sup> 9, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même.

M. Emile Rigoli, entrepreneur de plomberie, et M<sup>me</sup> Charlotte Petitti, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ont acquis :

De M. Charles-Victor Aureglia, contrôleur des finances de la Principauté de Monaco, demeurant à Monaco, rue Basse, n<sup>o</sup> 19,

Une propriété située à Monaco, quartier de la Rousse, dénommée *Villa Gracieuse*, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, ensemble le terrain sur lequel repose la construction et qui en dépend, y compris les quatre planches plus une petite bande au-dessus du béal, situé, le tout, tant au-dessus de la villa Gracieuse que de la villa Printemps, ancienne villa Joseph, d'une contenance superficielle approximative de six cent cinquante mètres carrés, porté au plan cadastral sous les numéros 235 P et 236 P de la section E, confinant : à l'Est, à la villa Pondichéry et M. le duc de Dino ; au Midi, au chemin de la Rousse et, sur partie, à la villa Joseph ; à l'Ouest, à la propriété Bonino et, sur partie, à la villa Joseph ; et au Nord, à une route particulière.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de trente-trois mille francs, ci, . . . . . 33.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le onze août mil neuf cent huit.

Pour extrait :  
Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine  
du 23 juin 1907

(Première insertion)

Aux termes d'un procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt juillet mil neuf cent huit, M. Albert-Louis Crovetto, caissier à la Trésorerie Générale, et M. Etienne-Claude-Joseph-Albert Crovetto, négociant, demeurant à Monaco, se sont rendus adjudicataires d'un Fonds de Commerce de bois et charbons, exploité à Monaco, rue du Commerce, avec entrepôt avenue Crovetto frères, dépendant des successions réunies de MM. Ludovic et Joseph Crovetto frères et de la dame Dévote-Joséphine Reynier née Crovetto.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, de faire opposition sur le prix de la dite adjudication, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 11 août 1908.

Signé : Alex. EYMIN.

Cabinet de M<sup>e</sup> LUCIEN BARBARIN  
Avocat à Monaco

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

(Deuxième insertion)

M. Gallo Joseph, employé de restaurant, demeurant à Nice, ayant acquis de M. Barral Alexandre, le fonds de café-brasserie-restaurant, appelé *Brasserie Moderne*, sis à Monaco, avenue de la Gare, n° 5.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition sur le prix de vente, au domicile élu par l'acquéreur en l'étude de M<sup>e</sup> Barbarin, avocat à Monaco. Cette opposition devra être formée dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement du prix de vente.

Signé : L. BARBARIN, avocat.

**AVIS.** M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la *Condamine*, 6, rue *Caroline*, une

**AGENCE CIVILE & COMMERCIALE**

qui s'occupera notamment de *Contentieux*, *Recouvrements et Renseignements commerciaux*, *Gérançes*, *Ventes et Locations d'immeubles*, *Achats et Ventes de Fonds de commerce*, etc.

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M<sup>es</sup> Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

**VENTE** d'un **FONDS DE COMMERCE** de « **tissus** en tous genres, **confections**, et, en général, tout ce qui comprend l'**habillement** », ayant pour enseigne : « **AUX DAMES DE FRANCE, NOUVELLES GALERIES** », sis à Monaco, 3, rue *Caroline*, dépendant de la **faillite Imbert et Muller**. S'adresser au syndic, M. Auguste CROCO.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

**Exposition Franco-Britannique à Londres**

Billets d'aller et retour, avec réduction de 40 et 50 %, suivant la distance, émis, au départ de toutes les gares du réseau P.-L.-M. à destination de Paris.

Validité diverses.

Pour tous renseignements s'adresser aux gares, bureaux de ville de la Compagnie ou Agences de voyages.

**AVIS DE MESSE**

Madame veuve PENDOLA, née OTTO, a l'honneur de faire part à ses parents, amis et connaissances qu'une messe anniversaire pour le repos de l'âme de son époux regretté

**Edouard PENDOLA**

sera dite en la Cathédrale de Monaco le mardi 18 août courant, à 10 heures.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

**BAINS DE MER**

DE

**LARVOTTO**

Ouverts tous les jours  
de 7 heures du matin à 7 h. du soir

*Un Service de Break dessert l'Etablissement et part toutes les heures de la place du Casino*

**ASSURANCES**

**CARLÈS et PERUGIA**

DIRECTION : *Quai Lunel (sur le Port) NICE*

**L'ABELLE (Incendie)**

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

**LA FONCIÈRE**

La C<sup>e</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

**LLOYD NÉERLANDAIS**

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précède ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vias, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

**LECONS ET COURS** POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

**Nettoyage à Sec spécial.** Gants depuis 0 f 25.  
*Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.*

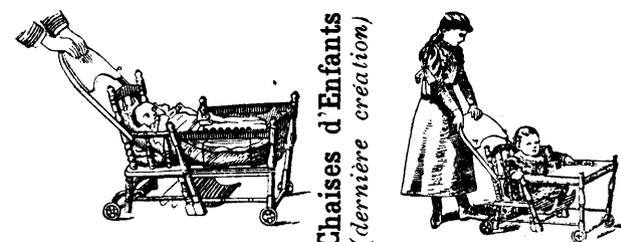


Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

**AMEUBLEMENTS & TENTURES**

**Eugène VÉRAN**

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest  
**MONACO (Condamine)**



Installations à forfait. — Réparations de Meubles  
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets  
*Prix modérés.*

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

**VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS**

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares. et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

ARRIVÉES du 2 au 9 Août 1908.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Principessina, ital.	Bianchini	25 passag.
Civitavecchia	vap. Etoile, fr.	Gufflet	330 passag.
Ajaccio	vap. Venezuela, ital.	Sartorio	340 passag.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
St-Maxime	cutter Jeanne-Léonie, fr.	Dalest	Vin.
Id.	b. Deux-Frères, fr.	Imbert	Id.
Saint-Tropez	b. Vierge-Marie, fr.	Doglio	Sable.
Id.	b. Louis, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Gueit	Id.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Tassis	Id.

DÉPARTS du 2 au 9 Août 1908.

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Principessina, ital.	Bianchini	Passagers
Marseille	vap. Etoile, fr.	Gufflet	Id.
Id.	vap. Venezuela, ital.	Sartorio	Id.
Id.	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Menton	cutter Jeanne-Léonie, fr.	Dalest	Vin.
St-Maxime	cutter Caterina, monég.	Marquet	Sur lest.
Id.	b. Deux-Frères, fr.	Imbert	Id.
Saint-Tropez	b. Vierge-Marie, fr.	Doglio	Id.
Id.	b. Louis, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Gueit	Id.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Tassis	Id.

Imprimerie de Monaco — 1908

**Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.**

TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	MAINLEVÉES D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.
Exploit de M <sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908, cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 917, 4665, 6887, 19418.		